

Propriétaires de Murs

Pourquoi les apporter à MurSanté ?

Vous possédez des Murs de pharmacie que vous louez à un de vos confrères et vous en retirez un revenu complémentaire.

Nous vous proposons **d'apporter ces Murs** à MurSanté **en échange de titres** de cette société Foncière.

La détention de Murs de Pharmacie au travers d'une Foncière présente plusieurs **avantages vis-à-vis d'une détention en direct** :

- **Rentabilité** nette après impôts meilleure de 20% environ (10% versus 8%)
 - **Diversification** améliorant la sécurité de vos revenus : votre revenu est basé sur le résultat d'un ensemble de Murs à destination professionnelle, dans le secteur de la santé (*et pas seulement les Murs d'une seule Pharmacie*),
 - **Simplicité de gestion** : c'est MurSanté qui effectue les opérations de gestion et de maintenance pour vous,
 - **Possession de titres** de MurSanté procurant une liquidité supérieure à celle d'un bien immobilier et divisibilité des parts du patrimoine,
 - **Purge des plus-values** latentes effectuée à l'occasion de l'apport de vos Murs de Pharmacie à MurSanté ; cette purge diminue le montant de l'impôt sur les plus-values des prochains propriétaires de vos parts de MurSanté.
 - **Efficacité fiscale** supérieure
-

Conclusion

La détention de Murs de Pharmacie au travers de MurSanté vous facilite la tâche tout en améliorant le résultat global de votre investissement.

Voir aussi : [Valorisation des Murs](#)